Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 49 (1985) **Heft**: 195-196

Artikel: L'opposition ne/ne...pas en ancien français

Autor: Englebert, Annick

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399785

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'OPPOSITION *NE/NE... PAS* EN ANCIEN FRANÇAIS

1. Introduction.

- 1.1. La négation « renforcée » (Jespersen 1917) ou « double » (Sigarevskaia 1967) que connaît le français a fait couler beaucoup d'encre. Le rôle de l'élément pas auprès de la particule négative ne a particulièrement préoccupé les linguistes.
- 1.2. L'ancien français semble, à cet égard, poser le plus grand nombre de problèmes, dans la mesure où la langue de l'époque connaît une opposition ne/ne...pas qui ne recouvre pas celle de la langue actuelle, à savoir principalement l'opposition entre « négation explétive » et « négation pleine », exprimée par Damourette et Pichon en termes de « discordance » seule et de « discordance + forclusion » (1911, pp. 129-146), et par les guillaumiens en termes de « négation immanente » et de « négation transcendante » (G. Guillaume, 1964 et 1973 ; G. Moignet, 1965 et 1973 ; R. Martin, 1972 ; M. Molho, 1962 ; A. Joly, 1967 et 1981).
- 1.3. Les études du rôle de *pas*, et de ses variantes *mie* et *point*, en ancien et en moyen français, ont surtout abouti à des considérations statistiques : celles de M. Offord (1976), de H. Yvon (1959, 1960 a, 1960 b, 1962) et de K. Sneyders de Vogel (1957) notamment, plus rarement à des interprétations plus proprement linguistiques.
- Seuls P. Guiraud (1964) et R. Martin (1972) ont, à ma connaissance, livré de telles interprétations, et encore ont-elles le net désavantage :
- d'être divergentes : le pas actualisateur de P. Guiraud s'oppose au pas virtualisateur de R. Martin,
 - et d'être peu sûres :
 - la base philologique de l'étude de P. Guiraud a été établie et utilisée avec une légèreté telle qu'elle rend peu fiables les conclusions qu'en tire l'auteur,

- l'interprétation de R. Martin ne peut être étendue à des textes antérieurs à ceux qui ont fait l'objet de son étude ce qui n'est certainement pas un défaut en soi mais elle est surtout, en quelques points, difficilement acceptable dans le cadre même de ses propres relevés philologiques, situation dont le linguiste a peut-être eu lui aussi conscience si l'on en juge par le caractère nettement mitigé des remarques formulées au chapitre consacré à la négation dans une Syntaxe du moyen français, rédigée en collaboration avec M. Wilmet quelques années plus tard (1981).
- 1.4. Je me propose donc de reprendre à zéro l'étude de cette opposition ne/ne...pas en ancien français pour ce qui est de l'interprétation linguistique des faits, mais en m'aidant des remarques statistiques et des relevés effectués par les auteurs cités plus haut, ainsi que d'une étude détaillée que j'ai eu l'occasion de faire sur la négation à travers les œuvres attribuées avec certitude à Jean Renart (v. bibliographie) et quelques autres textes, principalement du XIIIe siècle, formant un corpus d'environ 3.000 exemples de phrases négatives diverses.
- 2. Eléments pertinents apportés par les études philologiques et statistiques.
- 2.1. On admet généralement que la présence de *pas* exclut, sinon dans tous les cas, au moins dans 95 % de ceux-ci, celle d'un autre auxiliaire de négation, ou « forclusif », pour reprendre la terminologie de Damourette et Pichon (1911) de plus en plus courante dans ce domaine et qui s'applique aux mots tels que *pas*, *jamais*, *rien*, etc.

Cette constatation semble bien montrer qu'une négation de type ne...pas s'oppose non seulement à une négation en ne seul mais encore à une formule négative de type ne + forclusif autre que pas, alors même que bien des linguistes continuent de mettre pas sur le même rang que les autres forclusifs, moins pour l'ancien français, il est vrai — R. Martin (1972) fait la distinction, mais non P. Guiraud (1964) par exemple — que pour la langue actuelle, où la remarque reste valable.

2.2. D'autre part, seuls de tous les forclusifs utilisés par l'ancienne langue, et ils sont plus nombreux que ceux du français actuel, pas et

ses variantes mie et point (¹) se combinent aussi bien avec la particule négative ne qu'avec la particule non.

Ce fait confirme le rôle distinct de pas par rapport aux autres auxiliaires de négation.

Il est remarquable que cette évidence n'ait jamais été relevée explicitement, sinon par G. Moignet (1965). Elle a pourtant toute son importance.

2.3. M. Offord (1976) notait pour le moyen français que la négation de type ne...pas était fréquemment suivie d'un adversatif — mais, ains, etc. —, à l'encontre des phrases niées à l'aide de ne seul ou de ne accompagné de tout autre forclusif que pas.

J'ai pu vérifier cette tendance dans les relevés que j'ai faits dans l'œuvre de Jean Renart : la proportion est d'à peu près dix formules négatives en ne . . . pas suivies d'un adversatif pour une en ne seul.

En outre j'ai pu noter que les négations non et non pas entraînent également de façon assez régulière la présence d'un adversatif. Cette dernière remarque montre que si, d'une part, ne...pas s'oppose à ne (²), d'autre part, cette même négation se rapproche par un autre trait de non et de non pas (³).

2.4. C'est, à mon avis, principalement dans les deux derniers éléments que réside la solution du problème que pose l'opposition ne/ne... pas en ancien français, à savoir la faculté qu'a pas de fonctionner autant avec ne qu'avec non, d'une part, et la fréquente présence d'un adversatif après une négation de type ne... pas ou non (pas), d'autre part.

De plus, le premier élément (4) indiquant une similitude de comportement des phrases niées au moyen de *ne* seul et des phrases niées par ne + un autre forclusif que *pas*, je désignerai ces deux types de phrases négatives par l'unique appellation de « type en ne » et ne les différencierai plus dans la suite de mon étude.

⁽¹⁾ Pour la clarté de l'exposé, j'utiliserai désormais le seul mot *pas* pour désigner également ses variantes.

⁽²⁾ Cf. 2.1.

⁽³⁾ Cf. 2.2.

⁽⁴⁾ Cf. 2.1.

- 3. Particularités d'emploi des quatre négations de l'ancien français.
- 3.1. Les quatre négations retenues ici : non, non pas, ne...pas et ne pour l'ancienne langue peuvent être représentées sur le schéma suivant :

NON	NON PAS		NE:PAS	NE
		╁		

3.2. Si l'on excepte les cas où *non* nie un verbe auxiliaire ou vicaire conjugué à un mode personnel, cas qui ne m'intéressent pas ici dans la mesure où j'ai pu constater, à la suite de G. Moignet (1965), que dans cet emploi cette particule négative exclut systématiquement *pas* et ne forme donc pas un système d'opposition, on peut dire que *non* est la négation du mot.

En effet, tantôt non est intégré au lexème et fonctionne comme préfixe (5): nomper, noncaloir, nonpourquant, etc., tantôt non est autonome:

Voire, fait il, ce n'est pas doute,
 non d'une chose mais de toute,
 de bras, de cors, de chief, de vis.

(Roman de la Rose, v. 1415)

(...) tant lor plairoit sejors et aise, non por ce qu'il aient mesaise.

(L'Escoufle, v. 4364)

Dans le second exemple, non por signifie en dépit de, malgré (Ménard, 1976, p. 168) et l'éditeur aurait pu transcrire nonpor, car il s'agit d'une création lexicale, ou peu s'en faut.

3.3. Non pas semble avoir les mêmes emplois que la négation précédente :

Il samble que li arçon ardent, de la sele, si est vermelle, non pas de sanc mais d'or de fuelle (...).

(L'Escoufle, v. 8010)

⁽⁵⁾ Notons que dans ce cas aussi *non* exclut systématiquement la présence de *pas*.

Pourtant, si on observe les faits de plus près, on constate que la portée de *non pas* dépasse les limites du mot pour affecter tout le syntagme :

(...) j'ai vos joiaus pris, por vostre amor que je m'lt pris, non pas por mestier que j'en aie (...).

(L'Escoufle, v. 5777)

Grant trot, non pas le col bessié entre en la ville par la porte (...).

(Roman de la Rose, v. 940)

Non et non pas se distinguent donc par la « nature » ou l'étendue de l'élément qu'ils affectent, le mot pour non, le syntagme pour non pas, mais interviennent tous deux au niveau du contenu de cet élément, ce que les guillaumiens appellent l'« incidence interne », comme l'indique, de façon évidente, l'usage en tant que préfixe.

3.4. Ne... pas apparaît comme variante de non pas sur le plan de l'étendue de l'élément nié.

Ici, comme dans les cas précédents, l'adversatif introduit un élément du même type que celui qui est nié:

(...) ne se leva pas pour moustrer, mais pour cheu que le devoit faire.

(L'Escoufle, v. 6134)

Il *n'*i vient *mie* conme vilainz bergier, *mais* conme preus et con bons chevaliers.

(Garin, v. 3)

Ne demande pas comme sire, mais par amors, et il li dounent.

(L'Escoufle, v. 2282)

La portée de cette négation apparaît d'autant plus nettement quand les deux éléments qui la constituent n'encadrent pas le verbe à un mode personnel :

A ceste chose doit il tendre, ne mie a ce qui ne puet estre.

(L'Escoufle, v. 2739)

On voit donc que ne...pas intervient également au niveau du syntagme et jusqu'ici rien ne permet de distinguer cette négation de non pas.

Pourtant le fait que, d'une part, on recoure plutôt à ne qu'à non et que, d'autre part, on ait une négation encadrant le verbe à un mode personnel dans la plupart des cas — le dernier exemple cité est assez rarement attesté — témoigne d'une différence d'avec non pas que l'étude des emplois de ne permettra de mettre en évidence.

3.5. Contrairement à toutes les négations vues jusqu'ici, ne semble, de prime abord, ne porter sur aucun élément précis de la phrase :

Car ses gens et si compaignon *n*'aperchoivent la chevauchie.

(L'Escoufle, v. 5899)

Segnor, fet ele, je *ne* puis moustrer hostel autre qu'il est.

(Roman de la Rose, v. 4228)

et dans les rares cas où des phrases niées par *ne* sont suivies par un adversatif, l'élément introduit par ce dernier est le prédicat entier :

El *ne* le laisse de li partir, ains vait o lui dusc'au degré.

(L'Escoufle, v. 1466)

(...) cil ne voloit removoir, ainz veut que chascuns viegne au soen.

(Roman de la Rose, v. 2354)

Nus biens d'amors ne puet petit valoir, ainz sont tuit douz qant on les aime et prise.

(Roman de la Rose, v. 1460)

Ainsi, on peut conclure que *ne* porte sur tout le prédicat. En effet, on a vu que *ne...pas* et l'adversatif portaient sur des éléments de même étendue, par exemple un circonstant. On peut supposer sans trop de hardiesse que le mécanisme en cause est le même dans le cas de *ne* seul et de l'adversatif. Ce dernier introduisant de façon évidente tout le prédicat (6) dans les exemples cités, *ne* a donc la même portée.

Il est difficile de dire ici que la négation intervient au niveau du contenu. Cela se concevait pour non (qui donne naissance à de nombreuses créations lexicales) et pour non pas (par exemple, on pouvait dire que non pas affectait la notion de vitesse modérée exprimée par le

⁽⁶⁾ On notera en passant que l'adversatif utilisé avec ne est ains, alors que celui qu'entraîne ne...pas est mais.

syntagme le col bessié, en l'opposant ainsi à celle de grande vitesse contenue dans le syntagme grant trot). Mais cela ne vaut plus du tout pour ne. Cette négation, en effet, intervient bien plus au niveau des relations entre les mots, qu'elle annule. Dans les emplois de ne correspondant à ceux que l'on qualifierait aujourd'hui d'explétifs (7), l'improbabilité que ne affecte le contenu de l'énoncé nié me semble encore plus évidente. Ne portant sur tout le prédicat, on peut donc dire que cette négation annule la relation sujet/prédicat.

Ce qui vient d'être dit pour *ne* seul vaut également pour *ne* ... *pas* sur ce plan : *ne* ... *pas* intervient au niveau de la relation entre le verbe et un syntagme dépendant, comme dans les exemples vus plus haut, ou éventuellement au niveau de la relation entre différents éléments d'un même syntagme, comme dans le cas suivant :

Je *ne* sui *pas* si enivrés que je desisse riens pour vous.

(Le Chevalier au Barisel, v. 278)

où ne...pas annule le rapport entre l'adjectif et l'adverbe.

C'est parce qu'elle intervient le plus souvent au niveau de la relation entre le verbe et ses éléments dépendants que la négation ne... pas encadre un verbe sur lequel elle ne porte pas effectivement.

- 3.6. De façon assez inattendue, l'analyse que G. Moignet (1973) donne des « signes de l'exception » vient confirmer celle que je donne de la négation de type $ne \dots pas$.
- G. Moignet constatait en effet (1973, pp. 68-69) que ces signes apparaissaient presque toujours après une négation de type ne seul (ou accompagné d'un autre auxiliaire de négation que pas), mais très rarement, et même exceptionnellement pour le tour exceptif $ne \dots que$, après une négation de type $ne \dots pas$.

Par exemple, dans la phrase

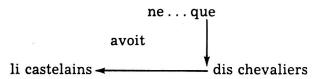
Li castelains n'avoit que dis

chevalier amenés o lui.

(L'Escoufle, v. 8154)

⁽⁷⁾ La possibilité de l'existence d'un *ne* « explétif » en ancien français est encore plus douteuse qu'en français actuel. Ce problème est trop vaste pour pouvoir être abordé ici ; il n'offre d'ailleurs qu'un intérêt secondaire par rapport à la présente étude.

que, intervenant comme « inverseur » du mouvement de négation, vient l'annuler, de sorte que la phrase, ou le verbe, prend un sens affirmatif (même si elle garde les propriétés d'une phrase négative) : Il n'avait que dix chevaliers équivaut à peu près à Il avait dix chevaliers (il n'en avait ni plus ni moins que dix), ce que l'on peut représenter schématiquement comme suit :

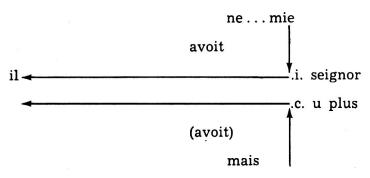


Si l'on compare cette phrase à la suivante, qui contient une négation de type ne...pas:

En tout le roiaume n'avoit mie .1. seignor mais .c. u plus.

(L'Escoufle, v. 8525)

et que l'on peut représenter ainsi :

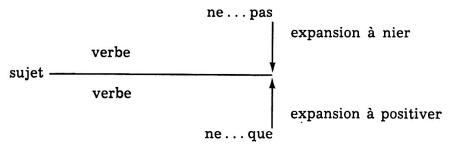


on est frappé par la symétrie des deux constructions.

Cette symétrie explique selon moi l'incompatibilité de pas et de que: tous deux ont exactement la même fonction dans la phrase, le premier dans le domaine de la négativation, le second dans celui de la positivation:

- pas, en présence de ne, indique l'élément sur lequel porte la négation,
- que, en présence de ne, indique l'élément qu'il faut soustraire à la portée de la négation.

Une même phrase ne pouvant à la fois contenir un élément unique attirant la négation et la rejetant, pas et que s'excluent mutuellement, situation que l'on peut représenter sur un schéma unique :



En outre, on a vu plus haut (8) que la négation de type ne...pas était fréquemment suivie d'un adversatif et que ce dernier mettait en évidence, dans le domaine du positif, ce que pas indiquait dans le domaine du négatif. L'adversatif et que (9) paraissent ainsi avoir la même fonction. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les deux phrases suivantes:

Por combatre *nel* fait il *mie*, *mais* por avoir grignor alaine (...).

(L'Escoufle, v. 2020)

De ce sui ge toz fis que ce n'est pas por chevalerie qu'il porte tel druerie : ce n'est que por sa seror non. (10)

(Roman de la Rose, v. 3203)

où le parallélisme entre les deux constructions, l'une faisant intervenir mais et l'autre faisant intervenir que, est frappant.

En fait, toute la différence entre les deux tours semble résider en ceci :

- mais introduit un élément positif en l'opposant à un autre élément, de signe négatif,
- que introduit un élément positif en ne l'opposant à aucun autre, sinon à lui-même, dans sa propre possibilité d'être négativé.

Des interférences peuvent exister entre les deux types de constructions, comme le montre le dernier exemple : le tour ne...pas, mais

⁽⁸⁾ V. 3.5.

⁽⁹⁾ Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'adversatif utilisé ici, à savoir *mais*, entre aussi dans la composition de nombreux tours exceptifs de l'ancienne langue.

⁽¹⁰⁾ Notons ici l'interférence des tours ne...que et ne...se...non qui donne la construction à première vue aberrante ne...que...non.

cède alors sa place au tour ne...pas, ne...que, situation qui peut aussi se produire avec les autres tours exceptifs que ne...que:

Il cuidoit qu'il n'i deüst mie autre venir, se cele non.

(L'Escoufle, v. 6370)

On peut résumer la situation comme suit : le mouvement de négativation de la phrase étant engagé, ce qui se marque par *ne*, deux possibilités s'offrent :

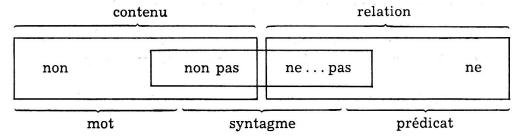
- attirer la négativité sur un élément bien précis du prédicat, auquel cas on utilise le marqueur pas,
- freiner la négativité, jusqu'à l'annuler, pour lui soustraire un élément bien précis du prédicat, auquel cas on utilise l'« inverseur » que ou un autre signe de l'exception.

Le choix de l'une des deux possibilités exclut l'autre, à moins, bien entendu, que l'élément à positiver et l'élément à négativer soient différents: dans ce cas, le mouvement doit être repris à son origine: on ne peut avoir $ne \dots pas$ que (quelques entorses existent à cette règle; v. Moignet, 1973, p. 68), alors que le type $ne \dots pas$ X, $ne \dots que$ Y est attesté.

4. Conclusions.

- 4.1. Si je regroupe les constatations faites sur les emplois des quatre négations courantes de l'ancien français, j'ai donc à conclure que:
- non porte sur le contenu d'un mot, à savoir l'incidence interne selon les guillaumiens, par exemple non fonctionne comme préfixe pour former le mot nomper, ou nie le mot une dès lors opposé au mot toute (3.2.),
- non pas porte sur le contenu d'un syntagme, par exemple non pas nie le col bessié pour l'opposer à grant trot, ou, en d'autres termes, la notion de vitesse modérée pour l'opposer à celle de grande vitesse (3.3.),
- ne...pas porte sur la relation entre deux éléments d'un prédicat, à savoir intervient au niveau de ce que les guillaumiens appelleraient l'incidence externe, par exemple ne...pas annule l'incidence du circonstant au verbe ou de l'adverbe au groupe copule + adjectif

- (3.4.), le rôle de *pas* trouvant un répondant en *que* tel qu'il a été analysé par G. Moignet (3.6.),
- ne porte sur la relation entre le sujet et le prédicat.
- 4.2. Ces constatations me permettent de compléter le schéma donné plus haut (3.1.) de la façon suivante :



4.3. Il y a loin de mes conclusions à l'actualisation selon P. Guiraud (1964) ou à la virtualisation selon R. Martin (1972), ce qui ne signifie nullement que ces notions soient à rejeter.

On sait l'importance que revêt l'opposition actuel/virtuel dans l'ancienne langue et il n'est pas vain d'imaginer qu'elle soit aussi représentée dans le domaine de la négation.

Toutefois, si elle l'est, l'erreur est, à mon avis, de croire qu'elle serait introduite par l'élément pas et ce pour diverses raisons, dont la principale est que ce mot apparaît dans d'autres contextes que celui de la négation, — telle l'hypothèse et l'interrogation —, contextes qui sont déjà habituellement, et à juste titre, considérés comme virtuels en eux-mêmes; il serait dès lors surprenant que pas introduise la virtualité là où elle est déjà, ou l'actualité là où on a la virtualité.

En outre, si R. Martin met en évidence une négation de virtualité, il ne fait nulle part allusion à une négation d'actualité qui lui répondrait, ou à une assertion d'actualité, et inversement pour P. Guiraud, fait qui en soi n'est pas réellement critiquable mais qui n'est pas non plus tout à fait conforme à la théorie linguistique exploitée, celle de G. Guillaume, et qui se fonde essentiellement sur des oppositions binaires.

En conséquence, si on veut conserver les notions de virtuel et d'actuel pour l'interprétation de la négation en ancien français, il faut prendre un autre point de vue que celui qu'adoptent les deux linguistes cités ci-dessus. On peut suggérer par exemple que cette opposition recouvre celle qui existe entre les deux particules simples du système de la négation :

- non serait une négation virtuelle en ce sens qu'elle intervient en langue, au niveau du mot à l'état puissanciel,
- *ne* serait une négation actuelle en ce qu'elle intervient en discours, détruisant les relations établies par les mécanismes d'incidence externe, pour rester dans la terminologie guillaumienne.

Bien sûr, la suggestion reste à tester, mais du moins est-elle tout à fait conciliable avec les conclusions obtenues dans cette étude.

FNRS, Bruxelles.

Annick ENGLEBERT

BIBLIOGRAPHIE

Damourette et Pichon, 1911:

J. Damourette et E. Pichon, Essai de Grammaire de la Langue Française - Des mots à la pensée, Paris, d'Artrey, 1911-1927, t. 1, pp. 129-146 et t. 6, pp. 113-242.

Guillaume, 1973:

G. Guillaume, Leçons de linguistique publiées par R. Valin, Paris, Klincksieck - Québec, P.U.L., vol. 3: 1973.

Guillaume, 1964:

G. Guillaume, Langage et science du langage, Paris, Nizet - Québec, P.U.L., 1964.

Jespersen, 1917:

O. Jespersen, Negation in English and other languages, Copenhague, 1917.

Joly, 1967:

A. Joly, « Negation and the comparative Particle in English », dans Cahiers de Psychomécanique du langage, 1967, n° 9.

Joly, 1981:

A. Joly, «Structure psychique et structure sémiologique de la négation nexale dans les langues indo-européennes », dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1981, t. LXXVI, pp. 99-154.

Martin, 1972:

R. Martin, « La négation de virtualité du moyen français », dans *Romania*, 1972, t. 93, pp. 20-49.

Martin et Wilmet, 1981:

R. Martin et M. Wilmet, Syntaxe du moyen français, Bordeaux, SOBODI, 1981, pp. 13-36.

Ménard, 1976:

Ph. Ménard, Syntaxe de l'ancien français, Bordeaux, SOBODI, 1976, pp. 249-261.

Moignet, 1965:

G. Moignet, «L'opposition non/ne en ancien français », dans Travaux de Linguistique et de Littérature, 1965, t. 3, I, pp. 41-65.

Moignet, 1973:

G. Moignet, Les Signes de l'exception dans l'histoire du français, Genève, Droz, 1973.

Molho, 1962:

M. Molho, « De la négation en espagnol », dans *Mélanges M. Bataillon*, Bordeaux, Annales de la Faculté des Lettres, 1964, 64 bis, pp. 704-715.

Offord, 1976:

M. Offord, «Negation in *Berinus*: a contribution to the study of negation in fourteenth century French», dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1976, t. 92, pp. 313-385.

Sigarevskaia, 1967:

N. A. Sigarevskaia, « Sur certains aspects de la négation en français contemporain : le rôle de la particule négative pas », dans Le Français Moderne, 1967, t. 35, pp. 286-297.

Sneyders de Vogel, 1957:

K. Sneyders de Vogel, « La négation dans les Faits des Romains », dans Mélanges E. Gamillscheg, Tübingen, Niemeyer, 1957, pp. 559-578.

Yvon, 1959:

H. Yvon, « Les expressions négatives dans la Queste del Saint Graal», dans Romania, 1959, t. 80, pp. 63-78.

Yvon, 1960 a:

H. Yvon, « Les expressions négatives dans La vie de saint Louis de Joinville », dans Romania, 1960, t. 81, pp. 99-111.

Yvon, 1960 b:

H. Yvon, « Les expressions négatives dans La Conqueste de Constantinople de Villehardouin », dans Romania, 1960, t. 81, pp. 286-307.

Yvon, 1962:

H. Yvon, « Les expressions négatives dans Mon Faust de P. Valéry - Comparaison

avec les textes du moyen âge », dans *Le Français Moderne*, 1962, t. 30, pp. 13-34.

Le chevalier au barisel :

Le chevalier au barisel, éd. par. G. Raynaud, Paris, Champion, 1973.

Garin:

Garin le Loheren, éd. par J. E. Vallerie, Ann Arbor, 1947.

L'Escoufle:

Jean Renart, L'Escoufle - Roman d'aventure, éd. par F. Sweetser, Genève, Droz, 1974.

Le lai de l'ombre :

Jean Renart, Le lai de l'Ombre, éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1979.

Roman de la rose:

Jean Renart, Le roman de la rose ou de Guillaume de Dole, éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1970.